



MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

19/09/2019



0000158306

La Ministre

CAB VB/CF/DGOS/PEGASE : D-19-015711

Paris, le 29.8.2019

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite que vous avez effectuée du 11 au 14 septembre 2017 à la Maison d'arrêt d'Agen (Lot-et-Garonne). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives à l'organisation des soins dispensés aux personnes détenues dans cette structure.

Je vous informe que suite à votre visite et conformément à votre recommandation, un protocole cadre a été signé le 27 novembre 2017 entre la maison d'arrêt d'Agen et le centre hospitalier Agen-Nérac chargé de la prise en charge sanitaire des personnes détenues.

Concernant les locaux de l'unité sanitaire, ceux-ci sont désormais climatisés et leur rénovation est prévue. Par ailleurs, la salle d'attente inutilisée a été restituée à l'administration pénitentiaire pour la transformer en cellule de protection d'urgence (CproU).

Dans un souci d'information des patients détenus, l'établissement veille maintenant à la bonne diffusion du guide de présentation de l'unité sanitaire pour tout arrivant en détention.

Sur le plan des ressources humaines, l'établissement doit faire face à des problèmes de démographie médicale et n'est pas en mesure, à ce stade, de mettre en place un dentiste remplaçant pendant les congés d'été du dentiste titulaire. Cependant, durant cette période, l'unité sanitaire recourt aux services des urgences le cas échéant.

Enfin, le rapport d'activité de l'unité sanitaire intègre désormais une partie relative à la psychiatrie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19